

OBJECTIFS

Aider les éleveurs dans le diagnostic de pathologies survenant dans l'élevage et nécessitant des examens complémentaires : épidémies de diarrhées, gripes, avortements, parasitisme...

ANALYSES

Les élevages pris en compte sont ceux qui, confrontés à une pathologie, réalisent des analyses avec un objectif diagnostic et/ou de mise en place d'un plan de prévention.

Même si les différentes fiches apportent des indications, le choix du type d'analyses et des animaux à prélever est laissé sous la responsabilité du vétérinaire traitant de l'élevage.

IMPORTANT : Suivre scrupuleusement les indications spécifiques à chaque kit :

- **Soit, bien mentionner sur les documents de demande d'analyses, « kit GDS Creuse », GDS Creuse refacturera à l'éleveur la part restant à sa charge.**
- **Soit, utiliser les imprimés préétablis.**

DISPOSITIF FINANCIER

Sauf cas particulier, **l'aide financière pour les analyses est de 50 % du montant HT** des dépenses d'analyses engagées par l'éleveur.

SUIVI DES ELEVAGES

Pour compléter le diagnostic ou mettre en place un plan d'assainissement, une visite de l'élevage peut s'avérer nécessaire. Elle sera effectuée par le vétérinaire traitant de l'exploitation, ou conjointement avec un vétérinaire de GDS Creuse.

Pour la mise en place et le suivi du plan d'assainissement :

- Une visite d'un montant forfaitaire **de 80 € HT est facturée par le vétérinaire à GDS Creuse, (libellée à l'ordre GDS Creuse)** avec les mentions suivantes :
 - motif de la visite
 - date de la visite
 - nom et adresse de l'éleveur.
- GDS Creuse règle le montant de la visite directement au vétérinaire et facture à l'éleveur la partie restant à sa charge, **soit 50 % du montant total.**

IMPORTANT : le règlement de la facture au vétérinaire intervient lorsque la facture est accompagnée d'un compte-rendu de visite.